

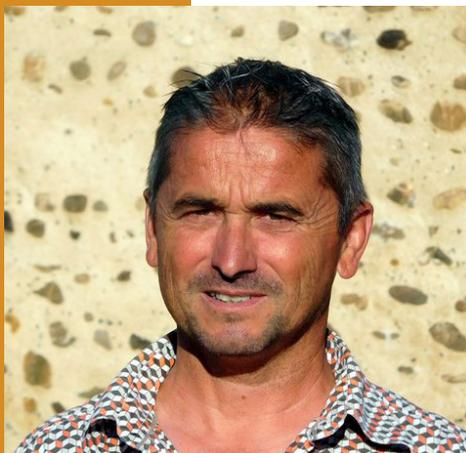
Communauté de Communes du PAYS DE TRIE et du MAGNOAC

BULLETIN COMMUNAUTAIRE

SOMMAIRE

Vos élus	3
Extension MEJ, Nos écoles	4
Maison de l'Education, Portail Famille	5
France Services, CCPTM	6
Transport à la Demande	7
Poule Noire d'Astarac Bigorre	8
SCIC Odyssée d'en grain	9
Budget et Finances	10/11
OPAH, Guichet Unique, Don Enedis	12
Aides, Maison du temps libre	13
Tourisme	14
GEMAPI, Incendie	15
Visites	16

AOÛT 2021



Edito

Président de la Communauté de Communes

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'actualité et les informations importantes de notre communauté de communes que j'ai le plaisir et l'honneur de présider depuis le 15 juillet 2020.

Dans une transition concertée, j'y ai retrouvé des élus et un personnel motivé par le devenir de notre collectivité. Nombre de choses ont été faites par le passé, mais la tâche qui est devant nous est encore grande. Les communautés de communes sont de plus en plus sollicitées par les services de l'Etat, de la Région, du Département entre autres et nous nous devons de nous structurer pour pouvoir y répondre efficacement.

67 agents en moyenne œuvrent quotidiennement à la gestion de notre structure dans des domaines aussi variés que le scolaire et périscolaire, le transport, l'entretien et les espaces verts des communes, le secrétariat communal, le développement économique, la GEMAPI, la sécurité incendie, la culture, le cinéma, le tourisme et la communication. Les élus s'impliquent régulièrement et plus particulièrement les Vice-Présidents qui animent chacun d'eux une commission, se réunissent un mardi sur deux pour faire fonctionner la Communauté de Communes, préparer les réunions de bureau et les Conseils Communautaires.

Chaque élu et chaque commune apporte sa pierre à l'édifice que tous les habitants doivent connaître et s'approprier.

Par ailleurs, comment en quelques lignes ne pas évoquer la crise sanitaire que nous traversons. Elle a mis à rude épreuve beaucoup d'entre nous, touché soit directement par la maladie, soit indirectement par ses conséquences inévitables et dévastatrices.

Il est opportun aujourd'hui d'évoquer la sortie de l'épidémie que l'on espère toute proche, ou du moins la plus proche possible. Chacun d'entre nous aspire à pouvoir revivre normalement sans contraintes. Et s'il faut retenir du positif de cette situation, il convient de noter que notre territoire est redevenu attractif aux yeux des citoyens. L'immobilier, aidé par des taux d'intérêts historiquement bas, se porte bien. Avec le développement des technologies modernes (fibre, internet) et du télétravail beaucoup de Français ambitionnent de vivre à la campagne, à condition d'y trouver les services qu'ils attendent (école, santé, services publics, commerces, etc). Nous nous devons, nous Elus, d'accompagner cette mutation et d'en saisir l'opportunité autour de nos deux bourgs centres Trie et Castelnaud.

Notre solidarité est et sera notre force dans un avenir que l'on souhaite plus clément.

Bonne lecture

Gérard BARTHE



Vos élus communautaires

Suite aux élections municipales de 2020, les constitutions des Commissions, Bureau et Conseil Communautaire de la CCPTM ont changé. Voici vos nouveaux Vice Présidents et membres des différentes commissions :

Les présidents de commissions et Vice-présidents de la CCPTM



Suppléant du Président
Jean-Pierre GRASSET



Ecole - Transport - Péri-scolaire
Alain MAJOURAU



Finances - Budget
Jean-Louis SORBET



Travaux - Bâtiment
Christian DUCAUD



Personnel - Action sociale
Serge CIEUTAT



Environnement - Sécurité
Jean-Pierre ADER



Agriculture - Dév. économique
Jean-Michel LE BIHAN



Culture - Cinéma - Sport
Enfance Jeunesse
Pierre ABADIE



Communication - Tourisme
Anne-Marie BRUZEAUD

Autres membres du bureau



Bernard VERDIER



Ecole - Transport - Péri-scolaire
Stéphanie MARIE ERNESTINE



Finances - Budget
Guy FONTAN



Travaux - Bâtiment
Olivier GIRET



Personnel - Action sociale
Myriam SOLLES



Environnement - Sécurité
Maryse MAUMUS



Agriculture - Dév. économique
Michel DUBOSC



Culture - Cinéma - Sport
Enfance Jeunesse
Joël CASTERAN



Communication - Tourisme
Gaëtan ROUSSE

Membres du Conseil Communautaire

Ecole - Transport - Péri-scolaire : ABADIE Pierre, BRUZEAUD Anne-Marie, CASTERAN Joël, DAZET Joël, FONTAN Elisabeth, HUSS Coralie, LACOSTE Henry, LAGARDE Josiane, LANNEGRASSE Nadège, LOUGE Bernard

Finances - Budget : ABADIE Pierre, CASTERAN Joël, CIEUTAT Serge, DUCAUD Christian, GAYE Frédéric, LABAT Pierre, LAYERLE Christian, LE BIHAN Jean-Michel, MAJOURAU Alain, MAUMUS Maryse

Travaux - Bâtiment : BETBEZE ABADIE Christophe, ADER Jean-Pierre, ASPECT Joël, CASTET Francis, DAYRES Dominique, DAZET Joël, GAYE Frédéric, LABERENNE J.Michel, MATHA Philippe, MOULEDOUS J.Claude, MOULEDOUS Michel, REY Henri, SARRACANIE Jean-Paul, VERDIER Jean-Marc

Personnel - Action sociale : ABADIE Pierre, CASTET Francis, DUTREY Christian, GANDIT Isabelle, IZA-VERGARA Isabelle, LABERENNE Jean-Michel, LAMOTHE Chantal, LUSCAN Pierre, MAUMUS Maryse, MOULEDOUS Michel, SORBET Jean-Louis

Environnement - Sécurité : ABADIE Francis, ARNAUD Alexandre, CIEUTAT Yves, DUBOSC Michel, DUFFO Eric, DUPRAT Christian, LANNEGRASSE Nadège, LAYERLE Christian, LE BIHAN Jean-Michel, LOUGE Bernard, LURDE Jean, MAUMUS Jean, MOULEDOUS Jean-Claude, PIQUE Eric, REY Henri, VICTORIN Eric

Agriculture - Dév. économique : BETBEZE ABADIE Christophe, ABADIE Pierre, CIEUTAT Yves, DESSACS Christian, DUFFO Eric, LACOSTE Henry, FONTAN Guy, FOURCAUD Thierry, FRANCINGUES Alain, GALES Jean-Luc, LABAT Pierre, MATHA Philippe, MAUMUS Maryse, PIQUE Eric, ROSSIGNOL Monique, ROUSSE Gaëtan, VERDIER Jean-Marc

Culture - Cinéma - Sport - Enfance Jeunesse : CHEF D'HOTEL Annick, DAYRES Dominique, DUCAUD Aline, DUPRAT Christian, FONTAN Elisabeth, FORTASSIN Catherine, GALES Jean-Luc, GHARFI Paul, GIRET Olivier, IZA-VERGARA Isabelle, LAGARDE Josiane, LANNEGRASSE Nadège, LAPEYRE Jean-Paul, LOUGE Bernard, MAJOURAU Alain, MAUMUS Maryse, PASQUINE Suzanne, ROUSSE Gaëtan, SARRACANIE Jean-Paul, VICTORIN Eric, ZAÏTER Chabanne

Communication - Tourisme : ABADIE Francis, ABADIE Pascale, ARNAUD Alexandre, ASPECT Joël, CHEF D'HOTEL Annick, DUCAUD Aline, GHARFI Paul, HUSS Coralie, MARIE ERNESTINE Stéphanie, MAUMUS Maryse, PASQUINE Suzanne, ZAÏTER Chabanne

Extension de la Maison Enfance Jeunesse de Trie



Un groupe de travail s'est concerté sur le projet de l'extension de la Maison Enfance Jeunesse (M.E.J.) à Trie.

Il se compose de membres de la commission Enfance Jeunesse et de la commission Travaux, de M. Bouas – Architecte, de la coordinatrice du Service Enfance Jeunesse, de la Responsable du Relais d'Assistantes Maternelles de Trie.

A l'heure actuelle un accueil simultané de tous les services n'est pas possible à cause des limitations d'effectifs dans les

limitations imposées par la Protection Maternelle Infantile notamment pour l'accueil des moins de 6 ans et lors des repas. Cette contrainte amenait la collectivité à devoir refuser des enfants.

Une extension de 120 m² du bâtiment de la MEJ permettra d'accueillir un plus grand nombre d'enfants lors du périscolaire, des vacances et des ouvertures du RAM.

Ces travaux, s'élevant à 340 000 € HT, ont bénéficié d'environ 65 % d'aides.

Profitant de la mise hors service du bâtiment pendant les travaux d'extension; la CCPTM a lancé un programme de rénovation énergétique (mise en conformité des équipements de chauffage) sur l'ancien bâtiment à hauteur de 47 600€ HT. *n.f.*

Nos écoles - Les dotations

Ecole primaire de Monléon Magnoac

58 enfants - 2 classes

Horaires : 8h45 - 11h45 / 13h15 - 16h15

Ecole primaire de Castelnau Magnoac

101 enfants - 6 classes

Horaires : 8h45 - 1h45 / 13h15 - 16h15

Ecole primaire de Trie-sur-Baïse

149 enfants - 8 classes

Horaires : 8h45 - 12h / 13h45 - 16h30

Ecole élémentaire de Tournous-Darré

15 enfants - 1 classe

Horaires : 08h45 - 12h10 / 13h30 - 16h05

Ecole maternelle de Villembits

16 enfants - 1 classe

Horaires : 08h55 - 12h10 / 13h30 - 16h15

Ecole élémentaire de Sère Rustaing

14 enfants - 1 classe

Horaires : 09h00 - 12h10 / 13h30 - 16h20

Ecole maternelle de Bonnefont

13 enfants - 1 classe

Horaires : 08h50 - 12h / 13h30 - 16h20

NB : Les effectifs varient légèrement tout au long de l'année au sein des écoles - Effectifs en date du 29/03/2021



La gestion des Ecoles, hors personnel enseignant, incombe à la CCPTM ce qui représente entre 360 et 370 élèves pour notre territoire. Pour une année scolaire, chaque école reçoit une dotation financière destinée à payer les frais divers : sorties, transports durant le temps scolaire, fournitures, cours d'Occitan, frais d'affranchissement, de communication, internet, téléphonie, entretien photocopieur, livres, papier, cartouches....

Cette subvention de fonctionnement va de 80€ à 130€ par élève pour les écoles les plus importantes (Castelnau-Trie) selon le niveau maternelle ou élémentaire. Les petites écoles perçoivent pour chaque élève entre 130€ et 185€ selon le niveau maternelle ou élémentaire. Pourquoi les classes uniques touchent-elles plus par enfant ? Tout simplement, parce que les frais fixes (internet, téléphone) coûtent 50€ par élève dans une classe unique alors qu'ils ne coûtent que 10€ par élève pour un groupe scolaire. Plus une école a d'élèves, moins on dépense par élève pour les frais obligatoires. *A.M.*



Maison de l'Education à Castelnau-Magnoac

Construit en 1965, le collège de Castelnau a accueilli des générations d'élèves venant du Magnoac et des cantons voisins. A cette époque de nombreuses classes uniques étaient encore ouvertes avec des effectifs tels que le collège pouvait avoir 2 classes par niveau, au moins. Peu à peu, le nombre de collégiens a diminué et en 1995, l'établissement a fermé ses portes.

La cuisine n'a jamais cessé de fonctionner pour les élèves de l'école élémentaire avec une gestion communale. Progressivement, dans les classes et les bureaux des associations se sont installées en particulier l'A.F.R.*¹ qui s'occupe des activités périscolaires et des adolescents. Mais le bâtiment a vieilli : pas d'isolation, fissures dans le béton, fuites d'eau, chauffage insuffisant... rendant cette structure coûteuse sur un plan énergétique pour notre collectivité.

La CCPTM a pris la décision de réhabiliter ce bâtiment de 1100 m² avec un gymnase attenant rénové. Suite à un audit énergétique et à une étude du SDE*², la rénovation a été décidée. L'A.D.A.C.*³ a réalisé une étude tant sur le plan architectural que financier afin de déterminer un avant-projet cohérent permettant de bénéficier du maximum d'aides et subventions (DETR-LEADER-DSIL...). L'objectif est de rassembler dans ces nouveaux locaux, tous les acteurs de l'Education : maternelle, primaire, AFR, RAM*⁴ ; c'est la raison pour laquelle, l'ex collège deviendra « Maison de L'Education ». Ce projet prévoit un chauffage relié au réseau de chaleur (bois) et une isolation au goût du jour. Le cabinet d'architectes a été choisi par la commission d'appels d'offres (Atelier 2 A Odile et Pascal SIRVEN) et une concertation engagée avec les futurs occupants. La première pierre sera posée début 2022. *A.M.*

*¹ Association Familles Rurales *² Syndicat Départemental d'Energie *³ Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités

*⁴ Relai Assistantes Maternelles

Portail Famille

A la rentrée 2021-2022, pour une meilleure organisation, les inscriptions pour la restauration et le périscolaire se feront dorénavant en ligne via la plateforme «Portail famille» :

<https://mon-portail-famille.fr/cdc-pays-de-trie> (de préférence sur ordinateur ou sur tablette).

Une phase test sur l'ensemble des familles du RPI TOUSEVI a eu lieu en mars 2021, avec succès. Elle a été étendue à Trie et Bonnefont fin juin.

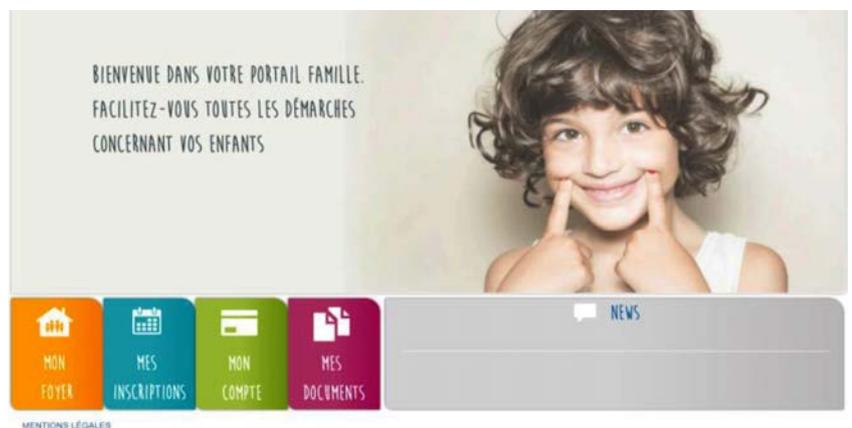
Chaque foyer, grâce à un identifiant et un mot de passe de connexion peut se rendre sur le Portail Famille, où il a accès au dossier de son enfant (retranscription du dossier papier) ainsi qu'aux calendriers des inscriptions.

Vous trouverez une notice de présentation et une aide à l'utilisation sur le site de la CCPTM dans la section VIVRE / ECOLE.

Pour les parents qui rencontrent des difficultés pour se connecter au portail, la CCPTM restera joignable au 05.62.35.06.09 afin de les accompagner ou effectuer les inscriptions (par téléphone uniquement).

Cet outil permettra plus de souplesse au quotidien pour les parents et une gestion plus efficace pour la collectivité.

Ce mode de gestion sera réservé aux écoles de Tournous, Sère-Rustaing, Villembits, Bonnefont et Trie-sur-Baïse. *n.f.*



France Services, le service public au cœur du territoire



Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez.

France Services c'est en un seul et même endroit :

- Des partenaires institutionnels : la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, la Caisse de Retraite, la Poste, Mission Locale, CAP Emploi, les services du Département, des ministères de l'Intérieur, de la Justice et des finances publiques.
- Des partenaires locaux tel que ALTAÏR, ADIL65, CLIC des Coteaux

Les deux agents de notre territoire, Caroline DELAS et Michel MOULEDOUS vous reçoivent sur rendez-vous (de préférence) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Ils prennent en charge votre demande et vous accompagnent, grâce à une formation adaptée, un réseau de partenaires actifs et une expérience variée.

Des permanences se tiennent au sein des locaux qui se trouvent à la Maison du Pays de Trie. Trois bureaux ont été aménagés pour accueillir des partenaires et leurs publics en collectif ou en individuel, en présentiel ou en distanciel.

- Mission Locale - Hebdomadaire sur rendez-vous
- Service social de la MSA - Ponctuel sur rendez-vous
- CAP EMPLOI - 2 fois par mois sur rendez-vous
- Pôle Emploi Lannemezan - Mensuel sur rendez-vous
- ADIL 65 - 4eme jeudi du mois
- CLIC - Mensuel sur rendez-vous
- ALTAÏR - 3eme Mardi du mois
- Trésorerie - Mardi matin et jeudi après-midi

Pour toute information ou prise de rendez-vous, n'hésitez pas à prendre contact avec les agents au 05.62.35.66.00 *c.d.*

Les services de la CCPTM



POLE de Trie

31 place de la Mairie
65220 TRIE-SUR-BAÏSE

Tel. 05.62.35.06.09
Fax. 05.62.35.45.14
accueil@ccptm.fr



POLE de Castelnaud

Au Claret
65230 CIZOS

Tel. 05.62.39.86.61
maisonmagnoac@ccptm.fr

Service des inscriptions scolaires :

Ecoles de Trie-sur-Baïse - uniquement sur rendez-vous de 8h à 13h

Ecoles du Magnoac - Lundi et Mercredi de 8h à 12h



0 800 65 65 00

Réservation du trajet : la veille avant 16h

Transport A la Demande

Castelnau Magnoac - Trie sur Baise - Tarbes
Ligne N°500

2€
Aller simple
4€
Aller - Retour

Communes	Arrêts	Jeudi		Samedi
Castelnau Magnoac	Poste	8h15	12h35	9h00
Larroque	Carrefour	8h17	12h37	9h02
Puntous	Poste	8h20	12h42	9h05
Puntous	Carrefour D10	8h21	12h42	9h06
Puydarrieux	Lapène	8h32	12h54	9h08
Sadournin	Mairie	8h33	12h55	9h09
Trie-sur-Baïse	Eglise	8h35	12h56	9h11
Vidou	Mairie	8h37	13h01	9h13
Lalanne-Trie	Mairie	8h38	13h03	9h14
Luby	Croisement D11	8h40	13h10	9h16
Luby	Mairie	8h42	13h12	9h18
Osmets	Abribus	8h45	13h16	9h21
Chelle-Debat	Poste	8h48	13h18	9h24
Aubarede	Eglise	8h53	13h19	9h29
Cabanac	Poste	8h55	13h20	9h31
Marseillan	Carrefour	9h00	13h21	9h36
Marseillan	Mairie	9h02	13h22	9h38
Castelvieilh	Mairie	9h04	13h25	9h40
Castelvieilh	Croix	9h05	13h27	9h41
Pouyastruc	Bas du village	9h09	13h31	9h45
Pouyastruc	Eglise	9h10	13h32	9h46
Pouyastruc	Gendarmerie	9h11	13h33	9h47
Lizos	Carrefour	9h15	13h37	9h52
Lizos	Mairie	9h16	13h39	9h53
Boulin	Bar Tabac	9h20	13h41	9h57
Séméac	Collège	9h25	13h51	10h02
Tarbes	Gare routière	9h30	14h01	10h10
Tarbes	Gare SNCF	9h35	14h10	10h15

Communes	Arrêts	Jeudi		Samedi
Tarbes	Gare SNCF	11h55	15h55	14h55
Tarbes	Gare routière	12h00	16h00	15h00
Séméac	Collège	12h05	16h05	15h02
Boulin	Bar Tabac	12h12	16h15	15h07
Lizos	Mairie	12h19	16h19	15h11
Lizos	Carrefour	12h20	16h20	15h12
Pouyastruc	Gendarmerie	12h22	16h22	15h17
Pouyastruc	Eglise	12h24	16h24	15h18
Pouyastruc	Bas du village	12h25	16h25	15h19
Castelvieilh	Croix	12h31	16h31	15h23
Castelvieilh	Mairie	12h32	16h32	15h24
Marseillan	Mairie	12h33	16h33	15h26
Marseillan	Carrefour	12h34	16h34	15h28
Cabanac	Poste	12h35	16h35	15h33
Aubarede	Eglise	12h37	16h37	15h35
Chelle-Debat	Poste	12h39	16h39	15h40
Osmets	Abribus	12h41	16h41	15h43
Luby	Mairie	12h43	16h43	15h46
Luby	Croisement D11	12h45	16h45	15h48
Lalanne-Trie	Mairie	12h50	16h50	15h50
Vidou	Mairie	12h53	16h53	15h51
Trie-sur-Baïse	Eglise	12h55	16h55	15h53
Sadournin	Mairie	12h56	16h56	15h55
Puydarrieux	Lapène	13h03	17h03	15h56
Puntous	Carrefour D10	13h08	17h08	15h58
Puntous	Poste	13h09	17h09	15h59
Larroque	Carrefour	13h12	17h12	16h02
Castelnau Magnoac	Poste	13h15	17h15	16h05

Le transport à la demande (TAD) a pour objectif de permettre, à toute la population de l'Occitanie, les déplacements de proximité : démarches administratives, marchés et zones commerciales, services médicaux, accès aux équipements culturels et sportifs, visites familiales...

Il complète aussi l'offre ferroviaire et routière liO en créant des connections vers des gares et des points d'arrêt routier. C'est un service simple et économique. Il suffit de contacter la plateforme de réservation la veille de votre voyage avant 16h, de vous rendre au point d'arrêt à l'heure indiquée et de régler votre trajet (2€ l'aller simple) directement sur place au chauffeur. Ce service est aussi accessible avec la carte Pastel.

Une partie du coût du transport est réglée par l'utilisateur. Le reste est pris en charge par la Communauté de Communes partenaire de la région. A ce jour, cela représente un budget d'environ 12 500€ par an. Une nouvelle convention avec la région est en cours. *n.f.*

Poules «Noire d'Astarac Bigorre»

Quand les professionnels en parlent...

« Nous sommes un collectif issu de différents horizons professionnels (éleveurs bovins, porcins, céréaliers, entreprises de transformation, restaurateurs, collectionneurs...) et géographiques (Astarac et Armagnac du Gers, Bigorre et Magnoac des Hautes Pyrénées) ...

... mais tous animés par la même passion, sauver la poule Gasconne.

Nous avons tous en commun ce sentiment indicible d'agir pour les générations futures en sauvegardant cette race. Elle appartient à notre histoire, à notre patrimoine vivant. Elle fait partie de notre culture. Trop de choses disparaissent aujourd'hui. Si demain grâce à vous, nous pouvons encore cuisiner une vraie poule au pot comme Henri IV le voulait, alors notre combat n'aura pas été vain.

Nous sommes des éleveurs pratiquant une agriculture paysanne. Nous donnons le jour à une volaille qui appartient à notre environnement. Nous l'élevons avec les céréales produites par notre terre. Elle vit à son rythme, pas de stress, pas d'impératif de production.

Notre volaille Noire d'Astarac Bigorre servait à faire la véritable Poule au pot d'Henri IV. La poule Gasconne tombe, quelque peu, dans l'oubli face à l'industrialisation de l'agriculture et la création de nouvelles races plus adaptées à l'élevage en batterie. Mais c'est grâce à l'obstination de quelques éleveurs, qui à contre-courant de la modernité et de la productivité, ont persisté à faire naître de jolis petits poussins noirs. »



La filière en quelques chiffres (Maj 06/2019)

- 20 éleveurs dont 5 producteurs d'œufs à couvrir,
- 500 poules pondeuses reproductrices,
- 19 000 poussins élevés,
- 11 incubations de 2 000 à 3 000 œufs réparties de février à décembre
- 13 000 volailles commercialisées par la SICA ou en vente directe : poulets, poulettes, chapons, poulardes, poules vivantes.



2003 : Création de l'association de « la poule Gasconne »

2012 : Obtention de la marque : « Poule Noire d'Astarac Bigorre »

2015 : Création de la structure commerciale « SICA Noire Astarac Bigorre »

Suite à la grippe aviaire de 2017, la DDCSPP*¹ des Hautes-Pyrénées a demandé de mettre aux normes le couvoir, installé depuis des années chez l'un des éleveurs à Ibos. Ces travaux nécessaires ne pouvant s'effectuer chez cet éleveur, la filière Noire d'Astarac Bigorre a été dans l'obligation de créer un nouveau couvoir.

La recherche d'un site plus adapté, et des locaux à construire conformément aux dispositions sanitaires du moment ont été sa priorité depuis plus de 2 ans. Après des recherches infructueuses sur la commune d'Ibos, à proximité des compétences de l'opérateur actuel, les recherches se sont concentrées sur le cœur et le centre de la zone Astarac-Bigorre qui correspond à la zone d'élevage pour être un point central pour l'ensemble des éleveurs et des acteurs de la filière.

La CCPTM a soutenu cette installation en fournissant le terrain et en construisant un atelier relais dans la ZAC de Trie Lalanne, derrière le Magasin Point Vert pour un montant de 160 000[€] HT subventionné par l'Etat, la Région et le Département à hauteur de 60% environs.

L'équipement du local lui reste à la charge de la filière. Le reste à charge s'élevant à 30 000€, une campagne de financement participatif a été lancée sur la plateforme MIIMOSA. *¹ Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations N.F.

SCIC L'Odyssée d'en grain



Ce projet éco-solidaire, né à l'initiative d'Eric MARIE, paysan boulanger dans les Hautes Pyrénées à la tête d'un collectif de paysans et de consommateurs, offre aux blés anciens délaissés par l'agriculture intensive un nouvel élan. Appuyé par le réseau Semences Paysannes, le collectif a remis en culture puis multiplié des semences de ces blés anciens qui correspondaient naturellement aux contraintes climatiques et environnementales de notre terroir : le piemont pyrénéen.

A l'issue de cette phase expérimentale le blé Poulard d'Auvergne et le Petit Epeautre ont été mis en culture dans l'idée de démarrer une fabrication artisanale de pâtes et ainsi impulser une nouvelle filière agroalimentaire dont les paysans garderaient toute la maîtrise. Ce blé demi-dur n'étant pas approprié pour faire du pain le collectif s'est tourné vers un autre produit artisanal du quotidien : les pâtes !

Ainsi est née la SCIC où chaque acteur _ paysans, salariés, meuniers, consommateurs bénévoles ..._ parlerait à voix égale, ou chaque décision serait prise de façon collégiale ...

Aujourd'hui la coopérative produit 30 tonnes de blés cultivés dans le terroir commun aux départements des Hautes- Pyrénées, du Gers et de la Haute-Garonne.



Les récoltes sont ensuite convoyées vers nos moulins pour être moulus sur meules de pierre. 5 h pour 50kg

Les farines fraîches sont transformées dans notre atelier de Cizos.

Elles sont mélangées avec de l'eau (entre 6 et 7 litres /25kg en fonction des farines) dans une machine de façonnage.

Elles séchent sur clayette pendant 12h à basse température. Elles se conservent une année et cuisent en 3 à 5 mn selon les formes.

L'ensachage se fait sur place. Le projet 2021 serait de sortir du plastique pour des sachets papier.

Entre la semence et la pâte , le blé aura parcouru au maximum 50 km , un produit 100 % LOCALVORE !

Près de 2,5 tonnes par mois sont commercialisées via 3 canaux : les marchés par les paysans eux même , les Amap (ou autres coopératives de consommateurs) et un réseau de revendeurs choisis (biocoop, épiceries fines ...). mais aussi les collègues et écoles du territoires (environ une demi tonne toutes les 6 semaines).

La CCPTM a soutenu le projet en créant un atelier relais (voir ci-contre) sur la zone de Cizos. Une extension du bâtiment a été faite en 2020. 329 841 euros ont été investis au total avec un taux de subvention de plus de 35 %. *M.F.*

Un atelier-relais, qu'est-ce que c'est ?

Il a pour vocation la mise à disposition par une collectivité de bâtiments pour des activités orientées vers la production à destination d'entreprises en recherche de locaux.

Les ateliers relais constituent une autre alternative intéressante pour disposer de locaux professionnels à moindre coût puisqu'ils permettent de devenir propriétaire.

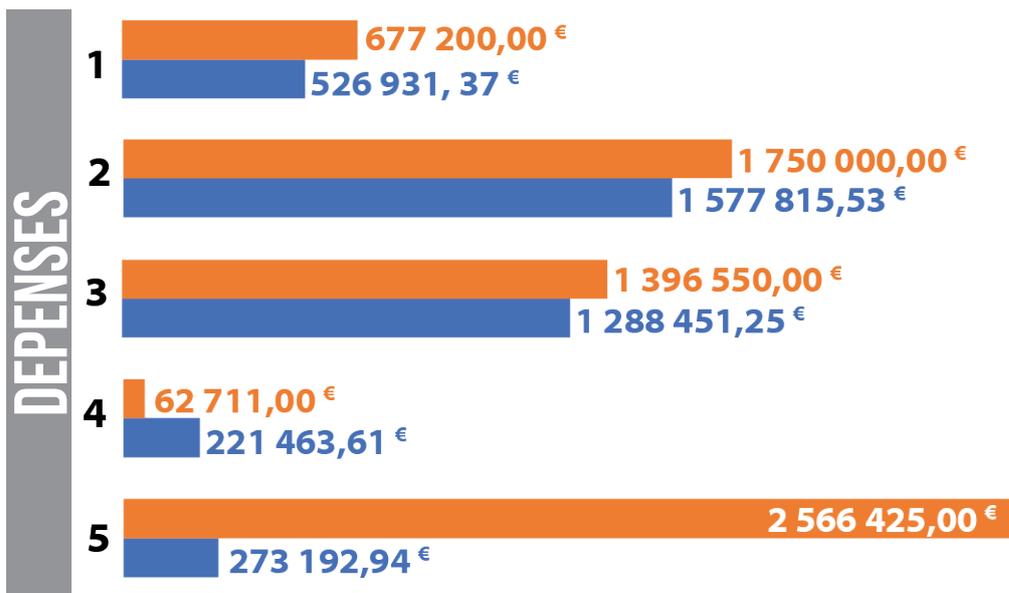
Le concept est simple : l'intercommunalité finance la construction de locaux en concertation avec l'entreprise concernée. La collectivité est à même de solliciter des subventions auprès de financeurs publics comme privés. Une fois les locaux construits, elle les met à la disposition de l'entreprise sous forme de crédit-bail (location-vente), généralement d'une durée de 15 ans.

Grâce aux loyers perçus, la collectivité recouvre les investissements qu'elle a consenti ainsi que les prêts qu'elle a contractés. Ce dispositif permet de faire bénéficier aux entreprises une aide directe en matière d'investissement immobilier. De locataire, l'entreprise pourra au terme du crédit-bail (ou dans le cas d'un achat anticipé) devenir alors propriétaire à part entière du local.

Il s'agit, pour la collectivité, d'une «opération blanche» d'un point de vu budgétaire ; c'est à dire sans réaliser de bénéfices mais aussi sans présenter de déficits.

Ce concept reconnu par l'Etat, a fait ses preuves et montre que les collectivités locales et les entreprises privées peuvent ensemble contribuer au développement économique du territoire.

Fonctionnement



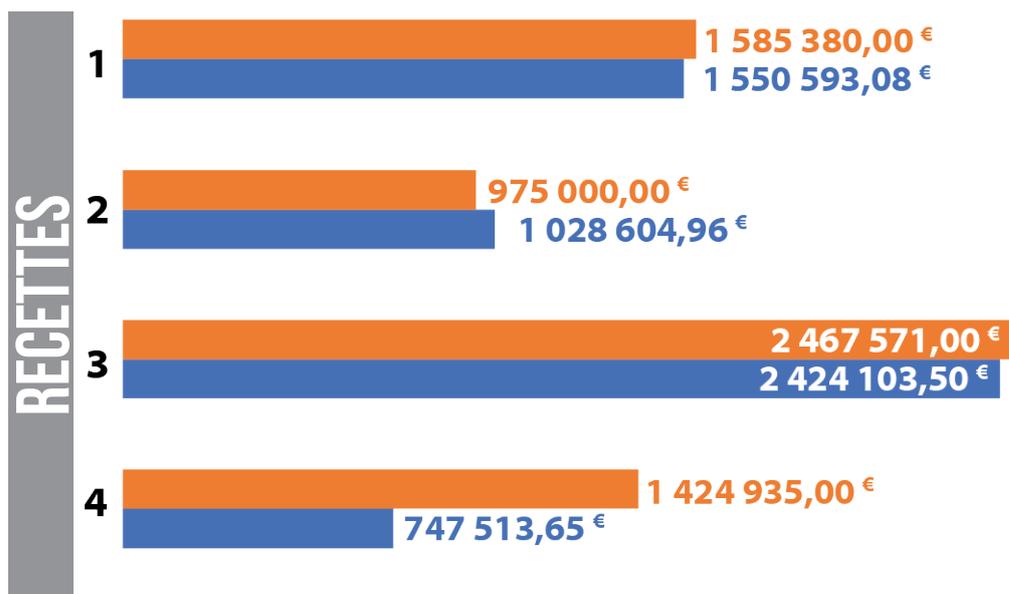
1 - Charges à caractère général : eau, électricité, entretien des bâtiments, épaveuse, taxe foncière, maintenance informatique et copieur, fournitures scolaires...

2 - Personnel : masse salariale

3 - Autres charges de gestion courante : subventions, ordures ménagères, PETR, SDIS

4 - Charges financières et exceptionnelles : Intérêts d'emprunt, remboursement divers sur exercice antérieur

5 - Divers : Amortissements, virement de section (c'est à dire la capacité à investir soit 2 167 433[€]), dépenses imprévues (montant prévu en cas de dépenses exceptionnelles ex. COVID : 116 691[€]), FNGIR



1 - Excédent de Fonctionnement de clôture au 31/12

2 - Divers : Remboursement traitement, CPAM, Assurance statutaire, Périscolaire, cantine, centre de loisirs, photovoltaïque, loyer de la CCPTM, Charges exceptionnelles, remboursement sinistres, trop perçu électricité...

3 - Impôts et taxes : Fiscalité

4 - Dotation, subventions, participations, aides diverses telles que CAF - Etat (DETR, DSIL) - Communes (pour le personnel et frais pédagogiques)

■ Compte administratif 2020 (Réalisé)

■ Budget Prévisionnel 2021

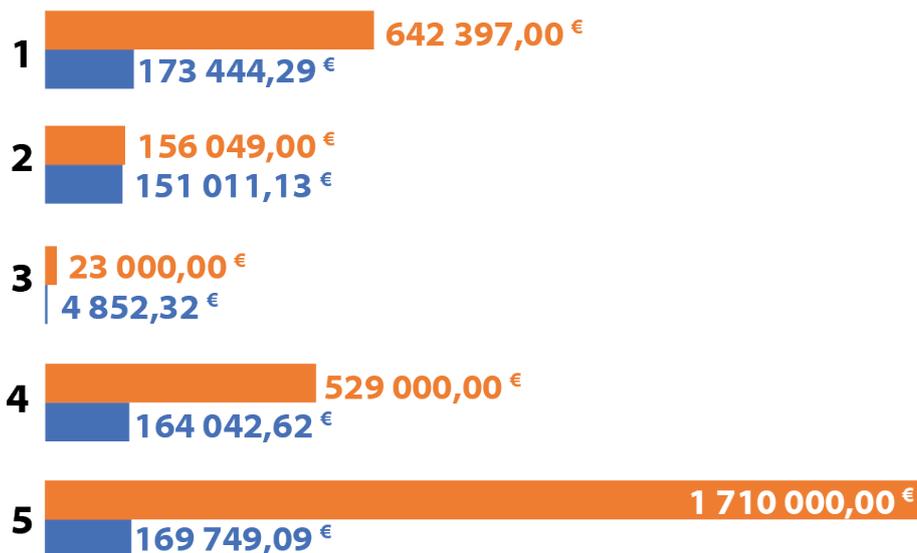
Il existe 7 budgets annexes au budget général de la collectivité. Pour la plupart, ce sont des budgets de gestion de stock (lotissement, ZAC...) et ateliers relais qui entraînent une déclaration de TVA mensuelle ou trimestrielle ou qui nécessitent une comptabilité indépendante. C'est le cas pour :

- Les poules «Noires d'Astarac Bigorre» (HT)
- La Gestion du Lotissement N°4 (HT)
- La résidence hôtelière de Castelnau Magnoac (TTC)
- La Maison de Santé de Castelnau Magnoac (HT)
- Le transport scolaire (TTC)
- La zone d'activités de Castelnau Magnoac - Atelier relais «Pâtes bio» (HT)
- La zone d'activités de Lalanne et Trie

Ces budgets sont consultables sur le site internet de la CCPTM dans VIVRE/COMPTE RENDUS

Investissements

DEPENSES



1 - Divers : Déficit d'investissement, dépenses imprévues, remboursement pour les budgets annexes quand ils sont déficitaires

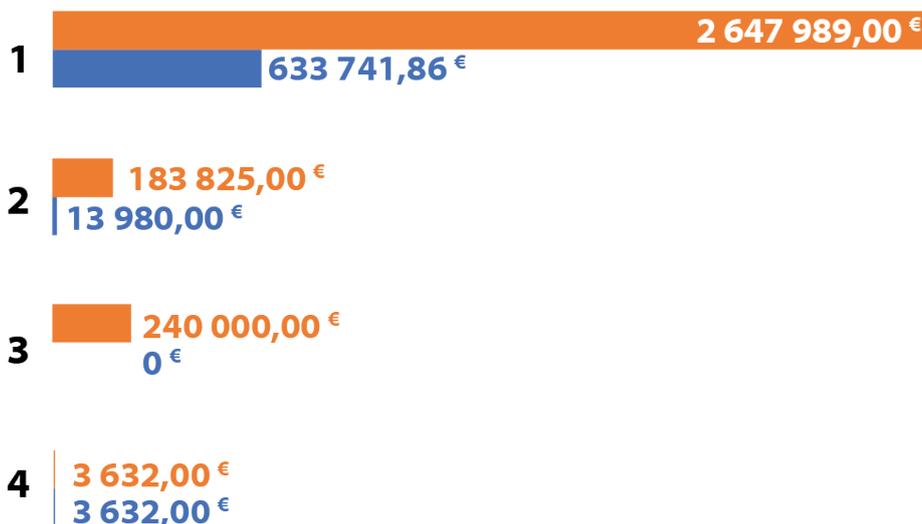
2 - Emprunts : remboursement du capital

3 - Immobilisations incorporelles : étude fond de concours

4 - Immobilisations corporelles : réserves incendie, poteaux incendie, achat matériel, travaux sur bâtiment CCPTM

5 - Immobilisations en cours : construction de nouveau bâtiment comme MEJ, Maison de l'Education

RECETTES



1 - Divers : Virement de section, Amortissements, Fond de compensation TVA et excédent de fonctionnement capitalisé

2 - Subventions d'investissement reçues (Etat, Département, Région, autres...)

3 - Emprunts

4 - Autres immobilisations financières : aides entreprises (avances remboursables)

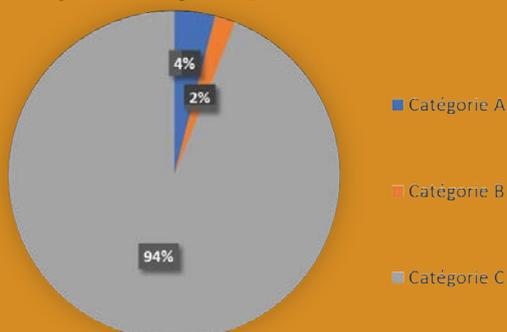
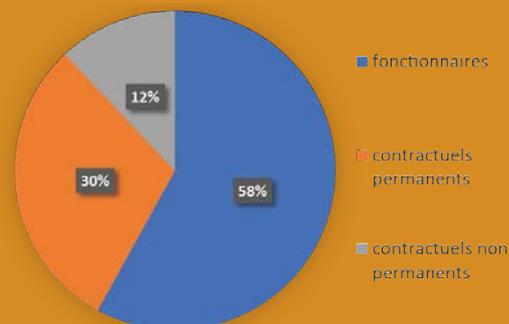
Le personnel de la CCPTM

La collectivité emploie 57 agents.

Tous les agents de la collectivité ne sont pas à temps complet. La somme de tous les horaires équivaut à 48.18 agents à temps complet.

Il s'agit majoritairement de femmes (74%).

La moyenne d'âge du personnel est de 50 ans.



Ils sont répartis dans 5 filières :

- Administrative (Cadre, secrétariat...) 22%
- Technique (Agent d'entretien, transport...) 52%
- Culturelle (Cinémas , bibliothèque...) 2%
- Médico-Sociale (ATSEM) 12%
- Animation 12%

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays des Coteaux

Le PETR des Coteaux porte et conduit une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pendant 5 ans (2021-2026), sur le périmètre du Pays des Coteaux qui regroupe la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM) et la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros (3CVA).

L'opération concentre des aides exceptionnelles pour la rénovation de l'habitat sur le périmètre du Pays des Coteaux (103 Communes).

Elle permet aux Propriétaires Occupants et Bailleurs, sous certaines conditions de se faire accompagner gratuitement tout au long du parcours (diagnostic, étude de devis, plan de financement, dépôt de la demande, demande de paiement) et de bénéficier de subventions à la réhabilitation de leur logement.

Les priorités d'intervention sont orientées vers la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé ; l'accompagnement des propriétaires modestes en situation de précarité énergétique ; l'accompagnement des propriétaires modestes en perte d'autonomie ; le traitement des copropriétés en difficulté.

Le Cabinet ALTAÏR assure l'information des propriétaires, le suivi et l'animation de cette opération. N'hésitez pas à les contacter pour tous renseignements et prise de rendez-vous. Ils vérifieront avec vous les conditions d'éligibilité et vous accompagneront tout au long de votre démarche.

Des permanences sont également assurées sur les quatre chefs-lieux (Castelnau-Magnoac, Pouyastruc, Trie sur Baïse et Tournay) sur RDV le :

- 1er mardi matin de chaque mois à la Mairie de Castelnau-Magnoac 16 rue du Corps Franc Pomiès 65230 CASTELNAU-MAGNOAC, de 09h à 11h.
- 3ème mardi matin de chaque mois à la Maison France Services 31, place de la mairie 65220 TRIE SUR BAÏSE, de 09h à 11h. *J.L.B.*



Cabinet ALTAÏR

Monsieur HEBRAS Thomas
20 Promenade du Pradeau
65000 TARBES
Tel : 05 62 93 07 40
www.altair-consultants.fr



Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées
7 rue Gaston Manent 65000 Tarbes
05.31.74.36.65
renovoccitanie65@ha-py.fr
Horaires d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h.

GUICHET UNIQUE - rénovation énergétique des logements

Comment réduire ma facture de chauffage ? J'ai des travaux lourds à réaliser... Quelles solutions existent pour m'aider ? Comment avoir plus de confort dans mon logement ? On me propose le dispositif « Isolation à 1^{er} », ça vaut le coup ?

Vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation ou de chauffage, réduire votre facture énergétique et avoir plus de confort dans votre habitation, le guichet unique Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées vous accompagne dans vos projets de rénovation énergétique.

Le Guichet unique est opérationnel depuis le lundi 4 janvier 2021. vous pouvez trouver plus d'informations sur le site du Département des Hautes-Pyrénées (hautespyrenees.fr).

Des permanences se tiendront à la Maison du Pays, à Trie-sur-Baïse, le 3^{ème} mardi du mois de 9h à 12h à partir de juillet. *J.L.B.*

Don par ENEDIS de nouveaux véhicules

Enedis a fait don de 2 véhicules (thermique et électrique) à l'Association Familles Rurales du Magnoac et au Service Enfance Jeunesse de Trie sur Baïse.

Ces dons leur permettront poursuivre leur engagement dans divers projets et actions sociales.

La remise des clés a eu lieu Le 5 juillet 2021 à Trie-sur-Baïse en présence Monsieur Bérardo Directeur Territorial d'Enedis des Hautes Pyrénées, Monsieur Legret Interlocuteur Privilégié d'Enedis M. Grasset Maire de Trie sur Baïse, Monsieur Verdier Maire de Castelnau Magnoac, Monsieur Barthe Président de la Communauté de Communes Pays de Trie et du Magnoac, M. Ballèvre Directeur et le Service Enfance Jeunesse et Madame Yolande DUBOSC des AFR du Magnoac. *J.L.B.*





Aides aux entreprises

Aides accordées aux entreprises SAS Monlezun, Ader... dans le cadre des Projets de Développement Economique des entreprises sur notre territoire et afin que ces projets puissent bénéficier des aides Régionales et Européennes. La Région Occitanie a sollicité la Communauté de Communes afin que nous attribuions une aide à l'accompagnement immobilier d'entreprise sous forme d'avance remboursable sur 3 ans. (Seules 2 entreprises en ont bénéficié pour le moment, d'autres dossiers sont en cours d'instruction).

L'OCCAL Depuis le 28 mai 2020, la Région Occitanie a lancé le fond partenarial dénommé L'OCCAL associant la Banque des territoires, les Départements et les Intercommunalités du territoire Régional.

Ce fonds est destiné à accompagner la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité. Après plusieurs échanges et de nombreuses discussions sur les mesures de soutien, sa mise en place et la mise en œuvre de ce fonds, la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac a voté en conseil communautaire une enveloppe de 42 000€ qui est répartie sur 3 volets (Volet 1 Avance de fonds remboursable, Volet 2 Subvention, Volet 3 Aide au loyer) J.L.B.

Rénovation de la Maison du temps libre



Le bâtiment faisant l'objet de cette étude est la Maison du temps libre située à Cizos appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac. C'est une construction sur 2 niveaux qui date de 1988, d'un peu plus de 300m², qui héberge des bureaux de la CCPTM et le cinéma. Il n'a jamais été rénové depuis sa création. Un programme de rénovation énergétique a donc été lancé par le CCPTM qui permettrait d'atteindre à minima la classe énergétique C et un gain minimum de 30% d'énergie.

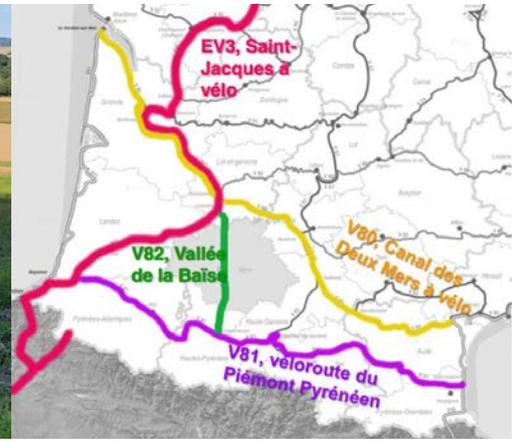
Ces travaux estimés à 180 000€ sont éligibles aux aides de l'Etat (DSIL) et de la Région Occitanie « rénovation énergétique des bâtiments publics » à hauteur de 78%.

Action sur le bâti

- Remplacement des menuiseries simple vitrage en double vitrage
- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des rampants avec faux plafond, peinture
- Rénovation salle de réunion - Accès handicapés

Action sur les systèmes

- Mise en place pompe à chaleur air/air pour pallier au système de chauffage actuel très énergivore
- Installation de luminaires LED
- Mise en place d'une VMC dans les sanitaires. *n.f.*



La véloroute V82

La véloroute Vallée de la Baïse (V82) relie le canal de Garonne - écluse Larderet (Vienne) en faisant la jonction avec la véloroute Canal des Deux Mers V80 et Galan où elle rejoint la véloroute du piémont pyrénéen V81.

Le fil conducteur de la véloroute V82 est la rivière Baïse.

Depuis 2020, la V82 traverse plusieurs villages de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac. Elle est un atout pour le tourisme sur les coteaux. De nombreux sentiers de randonnées pédestres, équestres, cyclistes et

VTT (une centaine de kilomètres sont déjà balisés) gravitent autour de cet axe. La Communauté de Communes et les communes de Trie et Bonnefont traversées par cette voie ont prévu quelques aménagements : toilettes sèches, tables de pique nique, supports vélos, pour un montant de 17 115€ HT subventionné à 68,5 % par l'État.

Toute personne intéressée par la réparation ou la location de vélos peut contacter la Communauté de Communes ou l'Office de Tourisme. *A.M.B.*

Office de Tourisme

La Communauté de Communes a confié une partie de la compétence Tourisme à l'association « Office de Tourisme du Pays de Trie et du Magnoac » qui gère aussi le point i-mobile de Cizos. Une convention d'objectifs a été signée. Elle verse à l'Office de Tourisme une subvention d'un montant maximum de 40 000€ pour la prise en charge des dépenses.

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme est composé de huit élus de la Communauté de Communes et de 5 représentants des professionnels du tourisme, 3 producteurs ou agriculteurs, 1 représentant des artisans et commerçants, 3 associations, 3 activités de loisirs et 3 hors catégories. Il est à noter que des postes restent encore à

pourvoir au Conseil d'Administration. Si vous êtes intéressé n'hésitez à prendre contact avec l'Office de Tourisme.

La Communauté de Communes et l'Office de Tourisme ont des objectifs communs : améliorer l'attractivité du territoire, partager la réflexion stratégique du développement touristique et local et qualifier une offre structurée.

Des films promotionnels sur les activités et le patrimoine sont en cours de réalisation. Ils seront visibles sur le site : tourismecoteaux65.fr

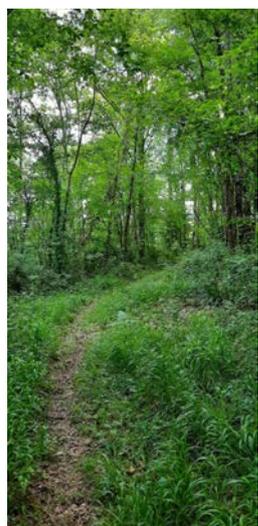
Un géocaching a été créé : activité ludique et familiale permettant de découvrir la région autrement et de visiter ses trésors cachés et autres points d'intérêt (geocaching.com). *A.M.B.*



Corinne DEBAT
 31 PLACE DE LA MAIRIE
 65220 TRIE-SUR-BAÏSE
 Tél : 05 62 35 50 88
 Fax : 05 62 35 62 88
ot@tourismecoteaux65.fr

Point Information CIZOS
Michel FIS
 Maison du Magnoac
 65230 CIZOS
 Tél : 05.62.39.86.61

tourismecoteaux65.fr



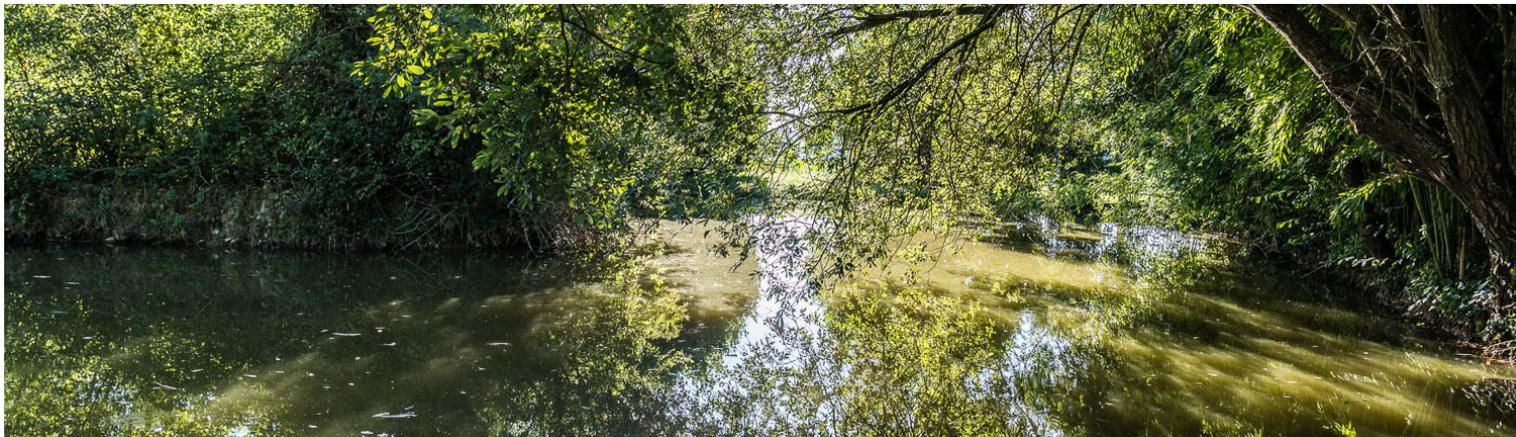
Les sentiers de randonnées

Comme une invitation à se ressourcer, tout au long de l'année, dans le calme et la fraîcheur de nos sous-bois, nos sentiers de randonnées vous guideront à la découverte de notre patrimoine bâti (chapelles, lavoirs, retables...), de nos trésors du terroir (vaches, porcs roses et noirs de Bigorre, des poules noires de l'Astarac...), d'une nature préservée et sauvage de nos Coteaux, le tout avec la chaîne des Pyrénées en toile de fond.

L'Office de Tourisme vous propose 3 topoguides (Magnoac, Pays de Trie et Monléon) à faire en famille, avec des enfants, en groupe, en « sportif », à pied, à cheval ou en VTT... il y en a pour tout le monde.

La fête des Sentiers met à l'honneur les nombreuses boucles praticables tous les ans au mois de juillet. *N.F.*





GEstion Milieu Aquatique Prévention Inondations

Notre Communauté de Communes à la compétence GEMAPI. Elle est devenue obligatoire et confiée à partir du 01 Janvier 2018 aux EPCI (Communauté de Communes en l'occurrence).

Cette nouvelle mission nous amène à vous préciser les droits et devoirs des particuliers et de la communauté de communes.

Quelle est la mission de la Communauté de Communes ?

Notre action porte sur la partie GEMA (Gestion Milieu Aquatique) et plus particulièrement sur la mission n°2 du code de l'environnement à savoir, « entretien et aménagement des cours d'eau, canal, lac, ou plan d'eau y compris les accès ».

Notre mission porte donc sur la gestion des atterrissements, des embâcles et ripisylves sur le domaine public.

La GEMAPI change-t-elle le rôle des propriétaires riverains des cours d'eau ?

L'exercice de la compétence GEMAPI ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires. Ainsi, le propriétaire riverain est toujours responsable de l'entretien courant du cours d'eau. La collectivité peut se substituer aux propriétaires en cas de manquement, d'urgence ou d'intérêt général.

Quels sont les outils à la disposition des propriétaires riverains ?

Ils se déclinent sous 3 formes :

- Le département des Hautes Pyrénées a réalisé une charte d'entretien des cours d'eau consultable sur le site internet de la Communauté de Communes dans : VIVRE/ CCPTM / Les commissions / Sécurité Environnement.
- Le site internet « CARTELIS » vous renseignera sur la classification de votre cours d'eau. Cette classification étant essentielle à la réalisation des travaux
- Une convention entre le Conseil Départemental des HP et l'agence de l'eau appelée la CATER (Cellule Animation Territoriale de l'Espace Rivière) est également à disposition pour accompagner les riverains.

Quel est le coût de la GEMAPI pour les contribuables ?

Pour financer cette mission la Communauté des Communes a mis en place une taxe. Elle est fixée à un équivalent de 3€ par habitant et par an (le plafond maximal applicable est de 40€ par habitant). *J.P.A.*

Sécurité Incendie

La CCPTM a prévu des travaux de sécurité incendie pour 2021 à hauteur de 163 000€ HT subventionné à 40%.

A ce jour, depuis la fusion de la Communauté, chaque année elle a investi dans la réalisation de différents équipements pour un montant global de 370 000€ subventionnés à près de 50%. Le choix des équipements communaux se fait en fonction des ressources et des besoins.



Les Réserves souples peuvent contenir de 60 à 240 M³ d'eau. Il existe 2 modèles : un par remplissage direct au réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP), l'autre permettant aussi un raccordement à une autre réserve distante de moins de 800m.



Cuve métallique enterrée, d'une capacité de 60 à 240 M³, alimentée aussi par le réseau AEP. Elles peuvent être connectées à un autre type de réserve ou poteau incendie pour assurer une plus grande contenance.



Poteaux incendie raccordés directement au réseau d'Alimentation en Eau Potable.

Pour ces 3 types de réserves le SDIS 65 réalise des visites de contrôle périodiques (tous les 3 ans). Le coût de la vérification est pris en charge par la CCPTM. *M.F.*

En visite au coeur de notre territoire



Le 16 février 2021, Mme DELGA Carole était en visite sur notre territoire dans la ferme de M. Ségouffin à Guizerix pour évoquer le projet de transformation du lait en beurre par les agriculteurs réunis sous l'appellation «Lait blanc des Hautes-Pyrénées».

Cela a été l'occasion d'évoquer aussi le projet de couvoir pour la Poule Noire d'Astarac Bigorre. Page 8.



M. le Préfet et la Secrétaire Générale de la Préfecture nous ont rendu visite en février dernier. L'après-midi a débuté par une rencontre avec les services du PETR et une visite des locaux de la Communauté de Communes.

Puis il leur a été présenté la dernière réalisation qui a vu le jour à Trie : la réhabilitation de Halle aux veaux et sa place mais aussi les projet comme la halle à la volaille.

La journée s'est conclue par une présentation de l'unité de production de la Charcuterie ADER et des établissements DONGAYS (récemment installés).



l'aménagement du territoire à travers le paysage.

Une unité paysagère (les Côteaux de Bigorre) est identifiée sur ce territoire avec divers enjeux retranscrits dans l'Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées.

Des intervenants ont encouragé et alimenté les échanges, riches et constructifs, tout au long de la journée : Karine Pelosse, directrice de la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE), Sophie Maillé, chargée d'études à Nature Occitanie, Hélène Sirieys, paysagiste conseil de l'État et Josiane Magne, architecte conseil au CAUE.

Ce moment de travail collectif autour du paysage aidera concrètement et visuellement les élus à se poser les bonnes questions pour anticiper les choix d'aménagement de leur territoire, et donc le paysage qu'ils légueront aux générations futures lors de l'élaboration d'un futur PLUi. *n.f.*

En octobre dernier, une quinzaine d'élus de la Communauté ont sillonné le territoire pour échanger autour du paysage et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Une journée qui a eu lieu sur le « terrain » avec 5 sites d'observation allant du paysage proche au paysage le plus lointain.

Cette journée souhaitée et organisée par notre collectivité en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) avait pour objectif de s'interroger sur

Responsable de Publication : M. BARTHE Gérard
Rédaction : A. MAJOURAU (A.M.), J.L BALLEVRE (JL.B.), A.M. BRUZEAUD (AM.B.),
N. FERRAN (N.F.), M. J.P. ADER (JP.A.), M. LEGLISE (M.L.)
Crédits photos : PETR Des Coteaux, N. FERRAN, Noire d'Astarac Bigorre
Création graphique : Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac
Impression : Imprimerie Européenne

